Octobre 2012

PÉTITION

à remettre :
au Directeur d'établissement
à la DOTC
à J-P Bailly, Président

VENTE DES QUARTIERS - 1 QUARTIER = 1 TITULAIRE

La vente de quartier est indispensable pour devenir titulaire de quartier. Elle doit permettre la garantie d'emplois pérennes. La vente doit s'organiser selon les règles en vigueur et n'est pas ajustable à la volonté certains. Le BRH du 1er février 2002 doit être, premièrement appliqué, deuxièmement amélioré.

La CGT réitère son attachement à la tournée une et indivisible, à la notion de titulaire de quartier et revendique :

- **Que toutes les tournées aient des titulaires (lettres, cedex, collecte et remise, encombrant,colis, etc.),**
- **Que toutes les tournées libres soient mises en vente,**
- **Que les agents en situation d'aptitude réduite ou d'handicap puissent acheter; La Poste doit en ce sens attribuer des moyens humains et matériels permanents,**
- **Que les grades en classe II aient la possibilité d'acheter,**
- **Que l'appréciation A (1ère fois) ne retire pas le droit d'acheter,**
- **Que la vente des quartiers soit faite site par site,**
- **Que tout rouleur multi-sites puisse acheter sur le site de son choix.**
- **Que soit attribuée, à tous rouleurs suivant son ancienneté, une tournée vacante entre deux ventes.**

Nom	Prénom	Signature	Service

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT 263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 - Fax : 01 48 59 25 22 - C.C.P. Paris 20376 Dhttp://www.cgt-fapt.fr - e-mail : fede@cgt-fapt.fr